

# **AC! Agir ensemble contre le Chômage !**

## **Réforme des retraites : double peine pour les chômeuses et chômeurs**

La réforme de l'assurance chômage de 2019 avait déjà provoqué un véritable saccage du droit des chômeurs avec une baisse d'ouverture des droits de 20 %; 40 % des allocataires ont ouvert un droit avec une allocation inférieure à l'allocation minimale de 29,6 euros par jour.

À partir du 1<sup>er</sup> février, le gouvernement impose une réduction de la durée d'indemnisation de 25 %. La diminution de 40 % si le taux de chômage descend au-dessous de 6 % est pour le moment suspendue.

### **L'articulation avec la réforme des retraites est grave pour les chômeuses et chômeurs et précaires.**

D'un côté, une baisse des allocations ou une suppression du nombre de mois de chômage indemnisés et, donc une réduction des droits à la retraite, de l'autre le report de l'âge du départ à la retraite.

À 62 ans, le taux d'emploi est de 35% (source: Dares). Les autres sont au RSA, au chômage ou en arrêt maladie.

### **C'est la double peine pour les chômeuses et les chômeurs !**

Il y aura des centaines de milliers de chômeurs en plus, donc les caisses de retraite seront allégées, au détriment de celle de l'assurance chômage dont le déficit va être aggravé.

Coût estimé : 4,5 milliards € (source: COR)

### **Le taux des allocataires du RSA a augmenté de 157 % en 10 ans à cause du recul de l'âge de la retraite.**

Les allocataires du RSA reconnus aptes au travail touchent actuellement leur pension de retraite à taux plein à 67 ans, à 62 ans s'ils sont diagnostiqués inaptes au travail.

L'AAH, Allocation Adulte Handicapés est de plus en plus difficile à obtenir.

Les allocataires de l'ASS peuvent valider 4 trimestres de retraite par an et percevoir une retraite à taux plein après avoir atteint l'âge légal. Les trimestres sont validés, mais non cotisés, ce qui crée un déficit pour les caisses de retraite. L'État compensant partiellement ou pas du tout les cotisations manquantes.

À partir de 60 ans, seulement 35 % des « seniors » sont en emploi. Très peu ont cotisé un nombre de trimestres suffisant pour avoir droit à une retraite à taux plein.

Quant aux précaires, à qui on a imposé des contrats aidés et autres sur de longues périodes, ils n'ont pas cotisé à la retraite.

### **Le gouvernement a choisi la pire des périodes pour faire passer la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.**

Soyons réalistes, exigeons tout le possible :

- La retraite à 60 ans, (voire à 55 ans pour les métiers usants, pénibles).
- Toutes les retraites au Smic comme minimum.
- Une indemnisation du chômage au moins au niveau du Smic, pour tous les chômeur.ses.
- Une réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

\*\*\*\*\*

Permanence anti-radiations, défense des droits, tous les lundis, 15h/17h . Bourse du travail, 3 rue du château d'eau. Paris 10. Métro République. [Contact@ac-chomage.org](mailto:Contact@ac-chomage.org). [www.ac-chomage.org](http://www.ac-chomage.org)